

LA DESSERTE FORESTIÈRE MÉRITE DE L'ATTENTION!

par Vincent Colson¹, Louanne Collin², Nicolas Dassonville², Méline Wilmart³ et Sébastien Cassart⁴

¹ Cellule d'appui à la petite forêt privée – Filière Bois Wallonie

² Société Royale Forestière de Belgique

³ Houtinfobois

⁴ Nature, Terres et Forêts

Tout propriétaire, gestionnaire, exploitant connaît l'importance de disposer d'un bon accès aux massifs forestiers pour la gestion forestière (surveillance, travaux...) et la mobilisation des ressources en bois. Les sécheresses des années précédentes ont également montré l'allié précieux que représente la voirie forestière pour les véhicules de secours en cas d'incendie. La France a d'ailleurs une longue expérience à ce sujet avec toutes les pistes «DFCI» (Défense des Forêts Contre les Incendies) créées dans les régions sensibles depuis plus d'un demi-siècle.

Si, par rapport à d'autres régions, le réseau de chemins et de routes traversant les massifs forestiers wallons est relativement dense, certaines zones restent malgré tout déficitaires en dessertes adaptées aux véhicules actuels (en termes de tracé ou de dimensionnement notamment). D'autres zones nécessitent par ailleurs des aménagements spécifiques de la desserte pour la gestion/régulation des écoulements d'eau, voire pour la traversée de cours d'eau. Enfin, d'autres dessertes deviennent peu praticables avec le temps, par manque d'entretien.

C'est dans ce contexte que de nouvelles initiatives ont été prises en faveur de la desserte forestière en Wallonie.

LA MESURE « DESSERTES

FORESTIÈRES » DE LA PAC

La Politique Agricole Commune (PAC) concerne, outre les aides directes aux agriculteurs, un ensemble de mesures destinées au monde rural et notamment forestier. C'est notamment le cas d'aides destinées à la mise en pratique de Natura 2000 mais aussi à l'investissement

dans le secteur des travaux forestiers ou de l'exploitation forestière.

Une nouvelle mesure a été inscrite dans le plan stratégique wallon de la PAC 2023-2027. Il s'agit de la mesure 357 intitulée « investissements dans des infrastructures sylvicoles liées au changement climatique (dessertes forestières) ».

Plus précisément, cette mesure concerne des investissements relatifs à :

- « La création de places de dépôt des bois dans l'objectif d'éviter des distances de débardage trop longues (diminution des problématiques de compaction...) et de favoriser les chargements en toute sécurité en veillant à éviter le lit majeur des cours d'eau ;
- la création de places de retournement afin de faciliter et sécuriser les opérations de chargement de bois et de diminuer les problématiques de compaction des sols, d'érosion, de ruissellement...
- les travaux d'adaptation du réseau viaire de façon à améliorer la gestion du risque d'érosion et d'inondation dans des zones vulnérables (saignées latérales, revers d'eau, noues de décantation...);
- les travaux d'adaptation du réseau de dessertes permettant la réduction de l'impact des activités d'exploitation sur les sols et sur l'eau, pour la préservation des zones sensibles, et ce, par exemple, par la création de ponts et passages en zones humides. »

Le budget réservé pour cette mesure reste assez limité. L'appel à projets a été lancé en septembre 2024 et se clôturera le 28/02/2025. Les dossiers à soumettre nécessitent une certaine expertise. Les porteurs de projets doivent être propriétaires (publics ou privés, personnes physiques ou morales) de parcelles boisées situées en Wallonie.

Une sélection des projets sera réalisée sur base d'un ensemble de critères relatifs notamment à la pérennité des travaux réalisés, au nombre de bénéficiaires concernés et à l'impact positif des projets en matière de régulation des ruissellements...

Il s'agit donc de privilégier les aménagements pérennes aux nombreux bénéfices collatéraux.

Tout porteur de projet potentiel peut prendre connaissance des procédures de dépôt et de sélection sur le portail de l'agriculture wallonne (<https://agriculture.wallonie.be>¹).

Un vade-mecum détaillé aide également à comprendre comment les dossiers doivent être construits et complétés sur la plateforme de dépôt des projets CALISTA (<https://calista.wallonie.be>).

Une page a été créée sur le site de la Société Royale Forestière de Belgique (SRFB) afin d'y regrouper l'ensemble des liens utiles à une rédaction de projet optimale (<https://srfb.be/informations-sur-les-forets/la-desserte-forestiere-merite-de-lattention/>). N'hésitez pas à y faire un tour!

UN APPEL À MARQUES D'INTÉRÊT

Afin de juger de l'importance accordée par les propriétaires/gestionnaires forestiers wallons à l'amélioration de la desserte forestière, la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (un service de Filière Bois Wallonie) et la SRFB ont estimé intéressant de permettre à tout propriétaire/gestionnaire forestier qui le souhaite de renseigner via un questionnaire cartographique en ligne² les aménagements qu'il/elle trouverait opportun de voir réaliser (chemins mais aussi aménagements associés tels que des franchissements de cours d'eau ou des aires de dépôt de bois) pour faciliter la gestion forestière des massifs.

L'objectif de ce questionnaire est donc de juger des besoins et attentes des propriétaires/gestionnaires en matière de desserte forestière. Le nombre de marques d'intérêt de propriétaires, le nombre de tronçons, les types d'aménagements et la répartition géographique permettront de dresser un état des lieux des besoins, de fédérer les acteurs, et d'évaluer l'importance à accorder à l'amélioration de la desserte forestière au niveau régional, notamment pour le prochain plan stratégique wallon de la PAC, si la mesure «dessertes forestières» y est maintenue.



© CAPFP

Les données récoltées par ce questionnaire seront analysées globalement par la Société Royale Forestière de Belgique et la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (Filière Bois Wallonie), en collaboration avec l'Université de Liège Gembloux Agro-Bio Tech (développeur du questionnaire). Les informations seront anonymisées et ne seront pas publiées. Les chemins privés ne seront par ailleurs jamais visités sans l'accord préalable de leurs propriétaires.

Par ailleurs, parmi les marques d'intérêt compilées par ce questionnaire, la SRFB analysera la possibilité d'accompagner l'un ou l'autre propriétaire motivé à déposer une demande de financement dans le cadre de l'appel à projets en cours.

BESOIN D'AIDE ?

La SRFB vous accueille au sein de leurs bureaux à Gembloux tous les vendredis matin des mois de janvier, février et mars, de 9h à 12h afin de vous accompagner dans le remplissage du formulaire sur CALISTA. En effet, plus votre dossier sera complet, plus ce dernier sera recevable par l'administration.

Louanne Collin, responsable du dossier «dessertes», prendra rendez-vous avec les personnes intéressées une fois les dossiers analysés.

¹ <https://agriculture.wallonie.be/home/aides/pac-2023-2027-description-des-interventions/aides-aux-investissements-nouveaute-2024/appel-a-projets-dans-le-cadre-de-l-intervention-357-investissement-dans-des-infrastructures-sylvicoles-liés-au-changement-climatique-dessertes-forestieres.html>

² <https://forestimator.gembloux.ulg.ac.be/encodage.desserteForest>

FILIÈRE BOIS WALLONIE SA
9 Rue de la Plaine
6900 Marche-en-Famenne
www.filiereboiswallonie.be

FB Filière
Bois
Wallonie

INCOHÉRENCE ENTRE LES PRIX D'ACHAT DE BOIS ET LES PRIX DE VENTE DES PRODUITS FINIS

par Eric Letombe

L'équilibre entre l'offre et la demande reste le principal facteur de formation des prix de vente des bois. Cependant, notre mode de vente, sur pied et ouvert à tous, apporte certainement une part émotionnelle, voire irrationnelle, à la formation des prix. En Wallonie, les prix des épicéas sont aujourd'hui 20 % plus chers que chez nos voisins allemands, une situation difficile pour les transformateurs belges. Les marchands de bois sont inquiets face à cette incohérence.

LES VENTES DE BOIS DE L'AUTOMNE 2024

Durant cette saison automnale de vente de bois, le prix symbolique de 125 €/m³ a été franchi pour un lot de plus 1.000 m³ d'épicéas à la vente communale de Lierneux du 25 octobre. Par ailleurs, les prix moyens pour les grumes d'épicéa se retrouvent dans une fourchette de 105 €/m³ à 115 €/m³ sur l'ensemble du territoire. Les prix du bois sciés sont quant à eux au même niveau qu'en 2019.

Sachant que l'offre d'épicéa sur pied diminue sans cesse et que les perspectives qui s'annoncent ne sont guère mieux, il semble logique que ce constat forme en partie les prix de ventes. Toutefois, il semble que d'autres facteurs jouent un rôle non négligeable, comme l'émotion et une part d'irrationalité dans les salles de vente de bois.

En effet, beaucoup d'acheteurs locaux choisissent d'acheter des lots de bois importants quel qu'en soit le prix, partant du principe que le consommateur paiera le prix répercuté sur le produit final. Est-ce la bonne voie à suivre ?

En Wallonie, les ventes de bois se font souvent sous un format particulier et unique : la vente sur pied, où les arbres sont vendus directement sur place avant même d'être abattus. Ce type de vente, ouvert à tous les acheteurs, favorise une forme de compétition directe et intense. Contrairement aux ventes de bois déjà abattus, où les prix sont basés sur des critères mesurables de qualité et de rendement, la vente sur pied laisse davantage de place à des estimations subjectives. Les acheteurs, souvent en concurrence pour des lots rares ou de grande qualité, peuvent être poussés à enchérir au-delà des valeurs rationnelles, influencés par l'espoir d'obtenir

un bois de haute qualité ou de ne pas manquer une occasion stratégique (lot exploitable en période hivernale par exemple).

Une évolution vers une certaine pluralité des modes de vente devrait être envisagée en Wallonie. L'exemple de la réforme du secteur forestier irlandais dans les années 1990 pourrait être inspirant. Coillte, l'agence nationale responsable de la gestion des forêts publiques en Irlande et, en grande partie, responsable des ventes de bois dans le pays, propose, depuis lors, différents modes de vente :

- les ventes aux enchères publiques : lot de bois sur pied ou abattus (sous forme de grumes ou de billons), trié par qualité. Les ventes sont ouvertes aux acheteurs qualifiés (c'est-à-dire référencés par l'agence Coillte) ;
- les contrats d'approvisionnement à long terme pour de grands acheteurs qui ont besoin de stabilité d'approvisionnement. Ces contrats permettent aux entreprises d'assurer leur approvisionnement en bois sur plusieurs années, ce qui les aide à mieux planifier leurs opérations et leurs coûts ;
- les appels d'offres, organisés pour des volumes ou des qualités spécifiques de bois.

UN DÉFICIT DE BOIS LOCAL

Les difficultés d'approvisionnement en bois local touchent les scieurs, mais aussi et surtout les usines de papier et de panneaux. Les deux usines implantées en province de Luxembourg, Burgo et Unilin, réceptionnent, chaque année, un peu moins de bois de la région. C'est à peine 20 % de bois local qui se retrouve dans les statistiques d'achat de ces entreprises. Les volumes de bois proposés aux ventes publiques par le DNF sont en dimi-

nution constante depuis des années. Une incompréhension règne chez les acheteurs au regard de certains taux de prélèvement par apport à l'accroissement sur pied, comme pour le hêtre (70 %) par exemple.

Ces inquiétudes ont été transmises par les fédérations professionnelles le 6 novembre dernier lors d'une rencontre avec la Ministre wallonne de l'Agriculture et de la Ruralité, Anne-Catherine Dalcq.

Notez qu'en 10 ans l'Allemagne a accusé une perte de 15 % de ses réserves de bois sur pied, soit pratiquement 200 millions de m³, ce qui ne rassure pas les acheteurs. Cette situation se répercute chez nous et influence très probablement le comportement des acheteurs, tirant les prix de ventes de bois sur pied à la hausse.

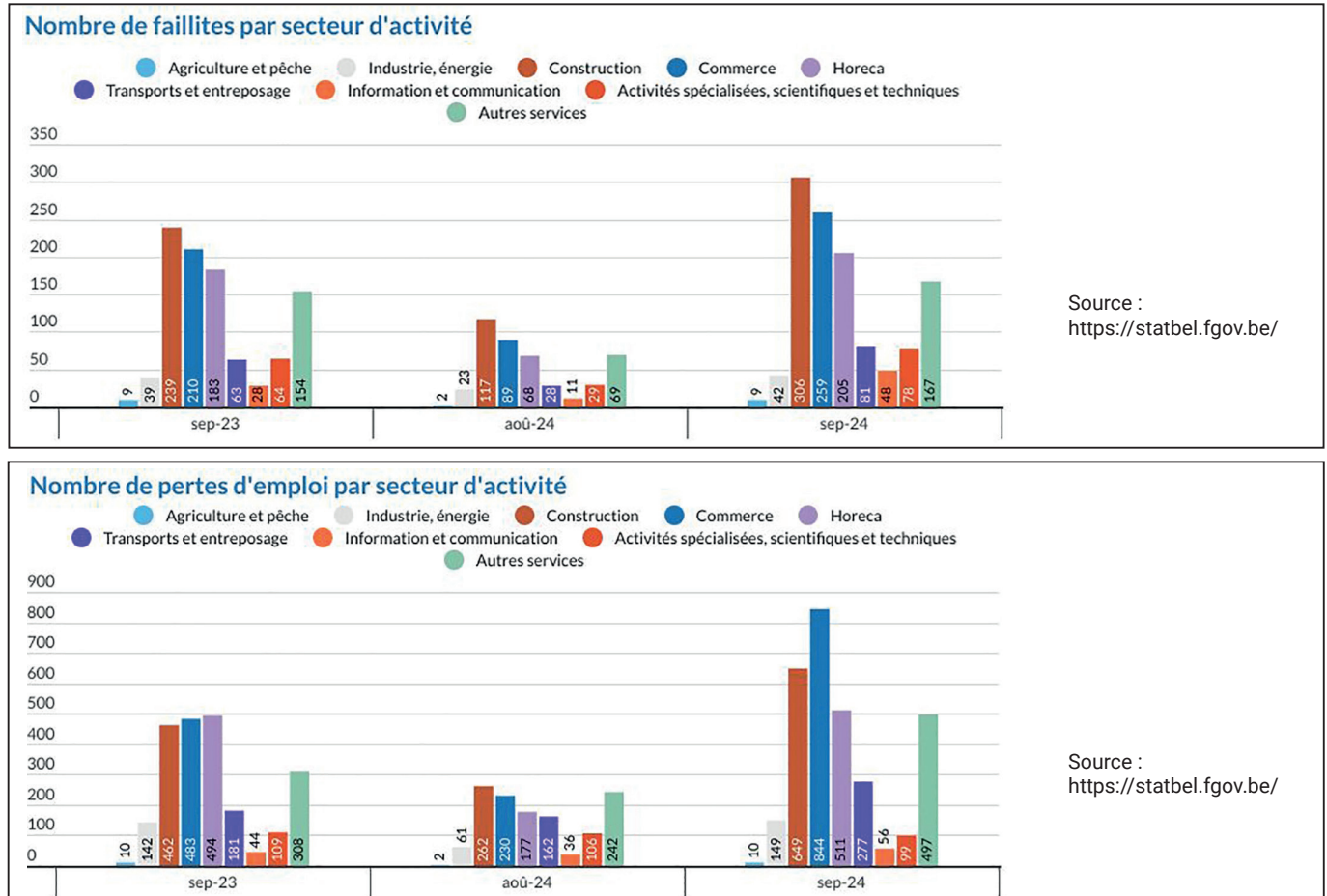
LES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

La tendance haussière des prix des bois sur pied ne se reflète pas dans l'activité des entreprises. Au contraire, la situation économique se détériore encore ces derniers temps dans la plupart des secteurs, souvent liés à la construction. Globalement, les productions dans la filière bois ont baissé de 25 % à cause du manque récurrent de commandes.

La diminution importante de la demande dans la construction impacte le fonctionnement des entreprises. Certains clients n'arrivent plus à honorer leurs commandes de produits bois et dans certains cas, des annulations sont constatées. Le premier cycle de cette crise a commencé à l'automne 2022 avec l'explosion des tarifs de l'énergie. Depuis, la crise s'installe, même si de courtes périodes de pause apparaissent de temps en temps.

Les fluctuations continues des prix de l'OSB, panneau de structure couramment utilisé en construction, illustrent bien ce malaise. Des hausses de prix ont été annoncées au mois d'août, en réponse à une demande apparemment plus soutenue. Cependant, à peine trois mois plus tard, en novembre, ces hausses de prix se sont évaporées et ont même parfois laissé place à des baisses de prix !

La fréquence des difficultés de paiement, voire des défauts de paiement, augmente significativement, chez nous comme chez nos voisins. En septembre, le secteur de la construction, avec 306 faillites, a connu le nombre le plus élevé de faillites durant un mois de septembre. Le précédent record en septembre s'élevait à 241 faillites en 2022. Ce secteur a enregistré en septembre 649 pertes d'emploi, soit le nombre le plus élevé pour un mois de septembre depuis 2013. Ces résultats laissent entrevoir des perspectives préoccupantes pour les mois à venir.





Pour l'entreprise, ces problèmes de trésorerie exigent une réaction rapide pour maintenir son équilibre financier, mais dans certains cas, les conséquences peuvent s'étendre sur le long terme, compromettant la stabilité de son propre *business model*.

En Europe, les fondamentaux du secteur de la construction paraissent pourtant solides. La Plate-forme technologique européenne de la construction expose sa vision pour 2030 en rappelant que la construction est le plus grand tissu industriel de l'Union Européenne et représente près de 10 % de son PIB. Les dépenses du secteur devraient également augmenter chaque année de 4,6 % au cours des quatre prochaines années. Les besoins de logement, les changements climatiques, les normes CO₂ et l'industrialisation du secteur devraient être des éléments favorisant la demande du matériau bois sur le long terme. Il faut faire en sorte que cette demande se traduise par un maintien de l'activité de la filière en Europe et en Belgique. Pour cela, il nous faut des forêts produisant du bois et des entreprises capables de le transformer.

En Chine, la crise immobilière dépasse de loin nos références. C'est un déclin de 70 % des surfaces construites depuis 2019 ! Les facteurs de ce déclin sont l'extrême sévérité des confinements pendant le Covid 19, le manque de confiance des Chinois dans l'avenir, un nombre de biens immobiliers en vente très important avec une baisse continue des prix des appartements, et enfin le manque de clarté de la politique gouvernementale.

Les exportateurs de grumes belges et européens sont particulièrement concernés par ce ralentissement. Le volume d'affaires a souvent été divisé par deux ou trois en cinq ans. Toutefois, les prix pour le hêtre, le frêne et le chêne restent encore attractifs. En épicéa, les volumes exportés sont quasiment nuls, conséquence de la fin de la crise des scolytes et de prix locaux dissuasifs. Cette tendance devrait se confirmer pour 2025. La Chine s'oriente vers la Nouvelle Zélande et l'hémisphère Sud pour ses approvisionnements en grumes résineuses. En bois sciés, la Russie a pris la pole position, devant le Canada, en assurant 70 % des importations chinoises. Les Européens ne sont plus concurrentiels.

Il faut souhaiter que nous n'importerons pas les produits finis en bois fabriqués en Chine à partir de pins néo-zélandais pour construire ou rénover nos bâtiments !

